

Questions – Réponses

Table des matières

Le club :	3
- Qu'est-ce que le FC Prangins ?	3
- Comment le FC Prangins fonctionne-t-il ?	3
- Les membres encadrants du club sont-ils réactifs ?	4
- Puis-je consulter les statuts et/ou les chartes du club ?	4
Les infrastructures :	4
- Quelles installations sont mises à disposition des membres ?	4
- Quand le terrain synthétique sera-t-il utilisable ?	4
- Le terrain synthétique sera-t-il utilisable l'hiver ?	5
- Durant l'hiver, est-ce que les entraînements se font en salle ?	5
Les équipements / kit de vêtement :	5
- Suis-je obligé de commander le kit de vêtement du club ?	5
- Suis-je obligé de porter le kit de vêtement du club ?	5
- Quand les équipements sont-ils renouvelés ?	5
- Quels vêtements sont-ils compris dans le kit ?	5
- J'ai acheté le kit l'année dernière, dois-je en acheter un nouveau lors du renouvellement ?	5
- Quel est le prix du kit ?	6
- Je souhaite recommander un nouveau kit ou racheter des nouveaux éléments, comment faire ?	6
- J'ai payé la cotisation ainsi que le kit, comment dois-je procéder pour commander mon équipement ?	6
- Les chaussures sont-elles comprises dans l'équipement ?	6
- Peut-on utiliser le terrain synthétique avec des chaussures classiques ?	6
Les inscriptions :	6
- Comment faire pour m'inscrire ?	7
- Suis-je obligé de fournir toutes les informations et les documents demandés lors de l'inscription ?	7
- Pourquoi dois-je fournir le numéro AVS ?	7

- La procédure d'inscription me renvoie à SportEasy, c'est normal ?	7
- Suis-je obligé de payer la cotisation dès l'inscription au club ?	7
- Est-ce que vous pouvez me confirmer que mon inscription a bien été enregistrée ?	7
- Pouvez-vous me renvoyer la confirmation de paiement ?	7
- Je me suis inscrit, que dois-je faire maintenant ?	8
Les cotisations :	8
- Quel est le prix total de la cotisation ?	8
- Quels sont les moyens de paiement acceptés ?	9
- Des frais de transfert ou de création de licence sont ajoutés au prix global, est-ce normal ?	9
- Des frais de transaction en ligne et bancaires sont ajoutés au prix global, est-ce normal ?	9
- Comment faire pour éviter de payer les frais de transaction en ligne et bancaires ?	9
- Je suis déjà membre, comment renouveler ma participation pour la saison prochaine ?	10
- Je suis déjà membre, quelle est la date limite pour payer la cotisation ?	10
- Je suis déjà membre, puis-je payer la cotisation en plusieurs fois ?	10
- Je suis déjà membre, comment payer la cotisation ?	10
- Je suis bloqué, je ne peux pas payer ma cotisation, et donc je ne peux pas me réinscrire, pourquoi ?	10
Le déroulement de la saison :	10
- Quand aura lieu la reprise des entraînements et des matchs ?	10
- Quand auront lieu les entraînements ?	11
- Qui constitue les équipes ?	11
- Quand seront constitué les équipes ?	11
- Est-ce que mon enfant pourra jouer dans la même équipe que son copain de classe ?	11
- Le joueur est obligé de jouer les matchs ? Si oui, pourquoi ?	11
- Mon enfant ne voulait pas jouer les matchs, mais il a changé d'avis. Est-ce possible de l'inscrire pour les matchs ?	11
- Qui emmène l'équipe aux matchs ?	11
- Est-ce que je pourrais, en tant que parent, aider le club ?	11

- Y-a-t-il un camp de foot durant l'été ?	11
- Pourquoi le FC Prangins est le seul club dans la région, dans le canton, dans le pays, à ne pas avoir de buvette ?	12
SportEasy :.....	12
- Suis-je obligé d'utiliser SportEasy ?	12
- Est-ce que je peux faire les paiements par un autre moyen que SportEasy ?	12
- Comment obtenir l'accès à SportEasy ?.....	12
- Comment télécharger l'application SportEasy sur mon mobile ?	12
- Les informations me concernant dans SportEasy ne sont pas correctes, comment les corriger ?.....	12
- Pouvez-vous me renvoyer la confirmation de paiement ?	13
- J'ai un problème avec SportEasy, qui dois-je contacter ?.....	13

Le club :

- Qu'est-ce que le FC Prangins ?

Le FC Prangins est un club de village familial qui accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer le football dans un cadre structuré, bienveillant et respectueux du fair-play. Le club met à disposition un encadrement sportif, des infrastructures adaptées et un environnement où le plaisir de jouer compte davantage que la seule recherche de la victoire.

Il réunit des équipes d'actifs, de seniors et de juniors, dans le football masculin comme féminin.

- Comment le FC Prangins fonctionne-t-il ?

Le FC Prangins est une association structurée autour d'une Assemblée générale, qui se réunit au minimum une fois par année et prend les décisions importantes du club. La gestion quotidienne est assurée par un Comité composé de bénévoles, soutenu par les coaches et les assistants, qui consacrent une partie de leur temps libre au bon fonctionnement du club.

- **Les membres encadrants du club sont-ils réactifs ?**

Le FC Prangins est dirigé et encadré par une équipe de bénévoles qui donnent de leur temps en parallèle de leur vie familiale, professionnelle et personnelle. Malgré ces contraintes, ils font tout leur possible pour assurer un service régulier et de qualité à l'ensemble des membres. Le club les remercie sincèrement pour leur engagement précieux : sans eux, le FC Prangins ne pourrait tout simplement pas exister.

- **Puis-je consulter les statuts et/ou les chartes du club ?**

Oui. L'adhésion au FC Prangins implique l'acceptation et le respect des statuts ainsi que des chartes du club. Ces documents sont consultables sur le site du club, dans la rubrique dédiée aux documents officiels.

<https://fcprangins.ch/documents/>

Les infrastructures :

- **Quelles installations sont mises à disposition des membres ?**

Le FC Prangins dispose de deux terrains situés aux Abériaux, au bord du lac, entre le port et le château : un nouveau terrain synthétique, utilisable dès la saison 2026-27, ainsi qu'un terrain en herbe. Le site est desservi par les bus 811 et 805 depuis les gares de Nyon et de Gland, et bénéficie également d'un grand parking.

Durant l'hiver, la commune de Prangins met à disposition du club la grande salle omnisports des Morettes ainsi que la salle de sport scolaire de la Combe, toutes deux situées au cœur du village. Ces infrastructures sont desservies par le bus 805 depuis la gare de Nyon, avec plusieurs parkings à proximité.

- **Quand le terrain synthétique sera-t-il utilisable ?**

Le nouveau terrain synthétique sera utilisable dès la saison 2026-27. Son utilisation nécessitera obligatoirement le port de chaussures de football adaptées aux terrains synthétiques.

- **Le terrain synthétique sera-t-il utilisable l'hiver ?**
Oui. Le terrain synthétique pourra être utilisé pendant toute la saison d'hiver, sauf en cas d'enneigement.
- **Durant l'hiver, est-ce que les entraînements se font en salle ?**
Oui. Durant l'hiver, la plupart des entraînements se feront en salle. La commune de Prangins met à disposition du club la grande salle omnisports des Morettes ainsi que la salle de sport scolaire de la Combe. Des entraînements pourront toutefois aussi être organisés sur le nouveau terrain synthétique des Abériaux.

Les équipements / kit de vêtement :

- **Suis-je obligé de commander le kit de vêtement du club ?**
Oui. Le kit de vêtements du club est obligatoire. Grâce au soutien de ses partenaires et sponsors, le FC Prangins peut proposer un équipement aux couleurs du club à un prix réduit pour les membres. Il est donc important que chacun porte les couleurs du club et contribue à valoriser les partenaires qui le soutiennent généreusement.
- **Suis-je obligé de porter le kit de vêtement du club ?**
Oui. Le port des vêtements du club est obligatoire lors des entraînements comme lors des matchs.
- **Quand les équipements sont-ils renouvelés ?**
Les équipements du club sont renouvelés tous les deux ans, lors des saisons commençant par une année paire, par exemple 2026-27.
- **Quels vêtements sont-ils compris dans le kit ?**
La liste des vêtements compris dans le kit d'équipement est consultable sur le site du club, dans la rubrique dédiée aux documents officiels :
<https://fcprangins.ch/documents/>
- **J'ai acheté le kit l'année dernière, dois-je en acheter un nouveau lors du renouvellement ?**

Oui. Si vous avez acheté votre kit lors de la dernière année d'utilisation du modèle en cours, vous devrez commander le nouveau kit lors du renouvellement. Pour rappel, les équipements du club sont renouvelés tous les deux ans, lors des saisons commençant par une année paire, par exemple 2026-27.

- **Quel est le prix du kit ?**

La valeur totale du kit, comprenant les équipements d'entraînement et de sortie, est d'environ CHF 425.-. Grâce au soutien des sponsors et du club, CHF 275.- sont pris en charge ; la participation demandée au membre est donc de CHF 150.-.

- **Je souhaite recommander un nouveau kit ou racheter des nouveaux éléments, comment faire ?**

Toute commande supplémentaire ou tout rachat d'éléments du kit est à la charge du membre. Les commandes peuvent être effectuées directement auprès de SB Sport à Gland.

- **J'ai payé la cotisation ainsi que le kit, comment dois-je procéder pour commander mon équipement ?**

Une fois la cotisation et le kit payés, imprimez votre confirmation de paiement, puis rendez-vous chez SB Sport à Gland afin d'effectuer les essayages et de finaliser la commande de votre équipement.

- **Les chaussures sont-elles comprises dans l'équipement ?**

Non. Les chaussures ne sont pas comprises dans l'équipement du club. Chaque membre doit disposer de chaussures de football adaptées au terrain utilisé.

- **Peut-on utiliser le terrain synthétique avec des chaussures classiques ?**

Non. L'utilisation du nouveau terrain synthétique nécessite obligatoirement le port de chaussures de football adaptées aux terrains synthétiques.

Les inscriptions :

- **Comment faire pour m'inscrire ?**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site du club :

<https://fcprangins.ch/inscription/>

- **Suis-je obligé de fournir toutes les informations et les documents demandés lors de l'inscription ?**

Oui. Toutes les informations et tous les documents demandés lors de l'inscription doivent être fournis. Ils sont nécessaires pour établir ou mettre à jour la licence du joueur auprès de l'ASF/ACVF, ainsi que pour répondre aux exigences de Jeunesse & Sport.

- **Pourquoi dois-je fournir le numéro AVS ?**

Le numéro AVS est demandé par Jeunesse & Sport dans le cadre des exigences administratives applicables aux activités du club.

- **La procédure d'inscription me renvoie à SportEasy, c'est normal ?**

Oui. SportEasy est l'outil de gestion utilisé par le FC Prangins pour les inscriptions, les paiements, les convocations aux matchs, les feuilles de présence et la communication avec les coachs. Son utilisation est donc nécessaire pour les dirigeants, les entraîneurs, les parents et les joueurs.

- **Suis-je obligé de payer la cotisation dès l'inscription au club ?**

Oui. Le paiement de la cotisation est obligatoire pour valider l'inscription au club.

- **Est-ce que vous pouvez me confirmer que mon inscription a bien été enregistrée ?**

Il n'est pas nécessaire de demander une confirmation au club. À la fin du processus d'inscription, une confirmation est automatiquement envoyée par email via SportEasy.

- **Pouvez-vous me renvoyer la confirmation de paiement ?**

Il n'est pas nécessaire de demander un nouvel envoi au club. Si vous vous êtes inscrit via SportEasy, vous pouvez télécharger à nouveau votre confirmation de paiement directement depuis votre compte SportEasy.

- Je me suis inscrit, que dois-je faire maintenant ?

Bienvenue au FC Prangins et merci pour votre inscription. Après votre inscription, veuillez suivre les étapes suivantes : imprimer la confirmation de paiement de la cotisation, télécharger l'application SportEasy, valider votre compte en cliquant sur le lien reçu par email, puis vous rendre chez SB Sport à Gland avec votre confirmation de paiement afin d'effectuer les essayages et de commander votre équipement. Les dates et horaires de reprise des entraînements seront publiés sur le site du club.

Les cotisations :

- Quel est le prix total de la cotisation ?

Le montant total à payer dépend de la situation du membre : nouveau membre ou membre déjà inscrit au club.

Pour les nouveaux membres, il comprend la cotisation annuelle selon la catégorie d'âge, les frais de création ou de transfert de licence (CHF 50.-), la participation au kit de vêtements (CHF 150.-) et les frais de transaction en ligne (4% du montant total).

Pour les membres déjà inscrits, il comprend la cotisation annuelle selon la catégorie d'âge, l'éventuelle participation au kit de vêtements lors du renouvellement des équipements (CHF 150.-), ainsi que les frais de transaction en ligne (4% du montant total).

Masculin			Féminin		
2005 et avant	Actif	CHF 425	2008 et avant	Actif	CHF 425
2006	Juniors A	CHF 375	2009	FF17	CHF 375
2007			2010		
2008	Juniors A/B		2011		
2009	Juniors B		2012	FF14	CHF 355
2010			2013		
2011	Juniors C		2014	FF11	CHF 355
2012			2015		
2013	Juniors D	2016	2017		
2014		2018	2019		
2015	Juniors E	2016	Juniors	CHF 285	
2016		2017			
2017	Juniors F	2018	G		
2018		2019			

2019		
2020	Juniors G	CHF 285
2021		

01.09.1986	Seniors 30+	CHF 375
31.08.1996		

01.09.1966	Seniors 50+	CHF 375
31.08.1976		

- **Quels sont les moyens de paiement acceptés ?**

Le paiement de la cotisation et, le cas échéant, du kit s'effectue exclusivement en ligne. Les cartes bancaires et Twint sont acceptés. Aucun autre moyen de paiement, y compris le virement bancaire, n'est accepté.

- **Des frais de transfert ou de création de licence sont ajoutés au prix global, est-ce normal ?**

Oui. Pour toute création ou tout transfert de licence, l'ASF/ACVF facture CHF 50.- au club. Ces frais sont à la charge des nouveaux membres uniquement lors de leur première saison au FC Prangins. Tant que le membre reste inscrit au club, ces frais ne sont pas facturés à nouveau. En revanche, en cas de départ puis de retour au club, ils devront être payés à nouveau.

- **Des frais de transaction en ligne et bancaires sont ajoutés au prix global, est-ce normal ?**

Oui. Le FC Prangins compte plus de 400 membres et ne peut plus gérer l'ensemble des paiements manuellement par une seule personne bénévole. Un système de paiement en ligne a donc été mis en place afin de simplifier et sécuriser le traitement des cotisations. Les frais de transaction, imposés par les prestataires bancaires, représentent 4 % du montant total et sont à la charge des membres.

- **Comment faire pour éviter de payer les frais de transaction en ligne et bancaires ?**

Etant donné que tous les paiements se font en ligne par l'intermédiaire de SportEasy, il n'est pas possible d'éviter ces frais. Aucun paiement par un autre moyen ne sera accepté.

- **Je suis déjà membre, comment renouveler ma participation pour la saison prochaine ?**

Le renouvellement de l'adhésion se fait par le paiement de la cotisation de la saison prochaine.

- **Je suis déjà membre, quelle est la date limite pour payer la cotisation ?**

La cotisation doit être payée avant fin août.

- **Je suis déjà membre, puis-je payer la cotisation en plusieurs fois ?**

Non, la cotisation est payable en une fois. Les appels de cotisation ayant été effectués début juin, vous avez donc 3 mois pour payer la cotisation.

- **Je suis déjà membre, comment payer la cotisation ?**

Normalement, vous avez tous reçu un email SportEasy vous demandant de payer la cotisation de la saison prochaine. Cliquez simplement sur le lien pour payer la cotisation. Si vous n'avez pas reçu d'email, il peut s'agir d'un oubli ou d'une erreur. Dans ce cas, contactez manif@fcprangins.ch

- **Je suis bloqué, je ne peux pas payer ma cotisation, et donc je ne peux pas me réinscrire, pourquoi ?**

Si le système informatique ne vous permet pas de payer la cotisation, c'est probablement que vous n'avez pas payé la cotisation de la saison précédente. Si c'est le cas, il vous faudra payer la cotisation en retard avant de pouvoir vous réinscrire.

Le déroulement de la saison :

- **Quand aura lieu la reprise des entraînements et des matchs ?**

Les dates de reprise ainsi que les horaires d'entraînements seront publiés sur le site internet du club fin juin.

- **Quand auront lieu les entrainements ?**

Les dates de reprise ainsi que les horaires d'entrainements seront publiés sur le site internet du club fin juin.

- **Qui constitue les équipes ?**

Les équipes sont constituées par les entraîneurs et le staff technique du club.

- **Quand seront constitué les équipes ?**

Les équipes seront constituées avant la reprise, au mois d'août.

- **Est-ce que mon enfant pourra jouer dans la même équipe que son copain de classe ?**

Votre enfant, s'il y a la place, il pourra jouer dans une équipe du club, selon son niveau. Ce n'est pas exclu qu'il pourra jouer avec son copain mais ce n'est pas garanti.

- **Le joueur est obligé de jouer les matchs ? Si oui, pourquoi ?**

Non pas besoin de jouer les matchs, mais conseillé. Il fait partie intégrante d'une équipe.

- **Mon enfant ne voulait pas jouer les matchs, mais il a changé d'avis. Est-ce possible de l'inscrire pour les matchs ?**

Oui mais il faut l'annoncer au Club afin d'avoir la licence a temps et en heure.

- **Qui emmène l'équipe aux matchs ?**

Ce sont les parents qui se chargent d'emmener leur enfant aux matchs. Il n'y a pas de service de transport.

- **Est-ce que je pourrais, en tant que parent, aider le club ?**

Le FC Prangins est un Club familial et nous aidons aussi les parents afin de s'engager à assister un entraîneur ou à d'autres tâches. Tous les moyens pour aider le club sont listés ici : <https://fcprangins.ch/aider/>

- **Y-a-t-il un camp de foot durant l'été ?**

Cette année, il n'y aura pas de camp de foot en été. La construction du terrain synthétique nous empêche de recevoir autant d'enfant dans de bonnes conditions. En revanche, à partir d'août 2027, le camp d'été sera au programme.

- Pourquoi le FC Prangins est le seul club dans la région, dans le canton, dans le pays, à ne pas avoir de buvette ?
... ?!?

SportEasy :

- **Suis-je obligé d'utiliser SportEasy ?**
Oui. L'application SportEasy est l'outil de gestion du club. Son utilisation est obligatoire par tous (dirigeants, entraîneurs, parents, joueurs). Cette application permet de gérer les inscriptions, les paiements, les convocations aux matchs, les feuilles de présence, la communication avec les coaches, etc...
- **Est-ce que je peux faire les paiements par un autre moyen que SportEasy ?**
Non, le club comptant plus de 400 membres, il est maintenant impossible de gérer l'ensemble des paiements par une seule personne bénévole. C'est pourquoi il a été mis en place un système de paiement en ligne unique qui est intégré dans SportEasy.
- **Comment obtenir l'accès à SportEasy ?**
Lors de votre inscription, un compte SportEasy est créé avec les renseignements que vous avez fournis. Vous recevez un email pour valider la création de votre compte.
- **Comment télécharger l'application SportEasy sur mon mobile ?**
Pour obtenir SportEasy, télécharger l'application sur l'Apple store ou Google store.
- **Les informations me concernant dans SportEasy ne sont pas correctes, comment les corriger ?**
Si des informations ne sont pas correctes ou doivent être mises à jour, contactez manif@fcprangins.ch

- **Pouvez-vous me renvoyer la confirmation de paiement ?**

Pas besoin de demander, si vous vous êtes inscrit, vous pouvez retélécharger la confirmation de paiement dans votre compte SportEasy.

- **J'ai un problème avec SportEasy, qui dois-je contacter ?**

Si vous avez des problèmes avec SportEasy, consultez d'abord la page d'aide de l'application. Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre problème, contactez manif@fcprangins.ch